

Recrutement sans concours (RSC)

Finalités

Le traitement RSC a pour finalité de proposer aux candidats qui le souhaitent la possibilité de s'inscrire en ligne aux recrutements sans concours de la DGDDI. Il permet le dépôt de la candidature et des documents y afférant.

Le traitement ne se substitue pas au dépôt de la candidature par voie postale, lequel reste possible.

Bases légales

Le traitement est nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public ou relevant de l'exercice de l'autorité (Article 6 1^o e) du RGPD).

Le traitement est mis en œuvre au titre des décrets n° 79-88 du 25 janvier 1979 fixant le statut particulier du corps des agents de constatation des douanes et n° 2016-580 du 11 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'État.

Le régime juridique applicable au traitement est celui du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (dit règlement général sur la protection des données).

Catégories de données traitées

- État civil, identité ;
- Données relatives à la vie professionnelle ;
- Données de connexion.

Les données sont conservées 12 mois sur la plateforme Démarches simplifiées. Sur les serveurs de la douane, elles sont conservées 6 ans à compter de la publication des résultats du recrutement plus l'année en cours (année N de recrutement + 6 ans).

Sources des données

- Directe : auprès des candidats.

Personnes concernées

- Candidats.

Catégories de destinataires

- Les services des directions régionales et interrégionales des douanes en charge du recrutement, dans la limite de leurs attributions fonctionnelles et de leurs compétences territoriales respectives ;
- Le bureau RH2 en charge de la gestion des recrutements au niveau central et national.

Exercices des droits

Les personnes concernées peuvent accéder et obtenir copie des données les concernant ou les faire rectifier. Elles disposent également d'un droit à la limitation du traitement de leurs données et d'un droit d'effacement des informations figurant dans le traitement.

Le droit d'opposition s'applique au présent traitement.

Les directions de recrutement sont les suivantes :

- Direction interrégionale de Provence-Alpes-Côte d'Azur-Corse
Pôle RH
RSC SU 2025
Service FP - Recrutement
48, Avenue Robert Schuman
13002 Marseille
Contact : recrutement-marseille@douane.finances.gouv.fr
- Direction interrégionale de Normandie
Pôle RH
RSC SU 2025
Service de la FP et du recrutement
13, Avenue du Mont Riboudet
CS - 64084
76022 Rouen Cedex
Contact : recrutement-rouen@douane.finances.gouv.fr
- Direction interrégionale d'Auvergne-Rhône-Alpes
Pôle RH
RSC SU 2025
Service du recrutement
6 Rue Charles Biennier,
BP 2353
69215 Lyon Cedex 02
Contact : recrutement-externe-lyon@douane.finances.gouv.fr
- Direction interrégionale d'Île-de-France
Pôle RH
RSC SU 2025
Service du recrutement
3, Rue de l'Église
94477 Boissy-Saint-Léger
Contact : concours-ile-de-france@douane.finances.gouv.fr

Contacts

Responsable du traitement :

Ministère de l'Économie, des Finances et la Souveraineté industrielle et numérique
Direction générale des douanes et droits indirects
Bureau Recrutement, pilotage des emplois et formation (RH2) & Chefs de pôles RH
11, rue des deux communes, 93558 Montreuil
dg-rh2@douane.finances.gouv.fr

Délégué à la protection des données :

Le Délégué à la protection des données des ministères économique et financier
Service du numérique
139, rue de Bercy
75572 PARIS CEDEX 12
le-delegue-a-la-protection-des-donnees-personnelles@finances.gouv.fr

Réclamation auprès de la CNIL

Si une personne concernée estime après contact avec le service des affaires juridiques de la DGDDI ou avec le DPD que ses droits ne sont pas respectés, elle peut adresser une [réclamation à la CNIL](#) sur le site <https://services.cnil.fr>.